

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
1. Obligations de mise en œuvre										
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (17.03.2017)	C	C	L	C	Reçu 04.04.17		
1.2.	Règlement intérieur	Questionnaire d'application	01.03.2017	C	C	C	C	Reçu 28.02.17		
1.3.	CS	Rapport national scientifique	16.11.2016	C	C	C	C	Reçu 30.10.16		
1.4.	Commission	Lettre de commentaires	17.03.2017	L	C	L	C	Reçu 27.04.17		
2. Standards de gestion										
2.1.	Rés. 15/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	17.03.2017	C	C	C	C	Réglementation sur la pêche en eaux lointaines 2013		
		Marquage des navires ²		C	C	C	C			
		Marquage des engins ²		C	C	C	C	Réglementation Nongbanyu[2013] NO.21		
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de PS sur le RAV de la CTOI.		
		Fiches de pêche à bord ²		C	C	C	C	Réglementation Nongbanyu[2013] NO.21		
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale		Depuis 15.02.2014	C	C	C	C		Mis à jour: 25.02.16
		Numéro OMI pour les navires éligibles		Depuis 01.01.2016	L	C	C	C		A 105 navires éligibles sur le RAV et 105 avec des numéros OMI.
2.2.	Rés. 15/01	Livres de pêche officiels	Depuis 15.02.2016	C	C	C	C	Réglementation Nongbanyu[2013] NO.21		
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	17.03.2017	C	C	C	C			
2.4.	Rés. 15/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de PS sur le RAV de la CTOI.		
		Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan de gestion des DCP	17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A			
2.5.	Rés. 16/07	Interdiction des lumières artificielles de surface ou immergées dans le but d'agréger des poissons.	27.09.2016			N/A	N/A	N'a pas de PS/SP sur le RAV.		

¹ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
2.6.	Rés. 16/08	Interdiction des aéronefs et des véhicules aériens sans pilote.	27.09.2016			N/A	N/A		
2.7.	Rés. 16/01	Rapport sur les méthodes pour réaliser les réductions de captures de YFT.	17.03.2017			N/A	N/A	La réduction des captures ne s'applique pas.	
2.8.	Rés. 16/06	Rapport sur les mesures prises pour mettre en œuvre les obligations de déclaration des données de captures.	17.03.2017			C	C	Informations reçues 04.04.17. Source: IOTC-2017-CoC14-IR02	
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	C	C	C	C	Reçu 14.02.17	
3.2.	Rés. 15/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31.12.2010 (10 ans)	C	C	C	C	Mis à jour 10.05.17.	
3.3.	Rés. 15/11	Capacité de référence							
		Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31.12.2009	C	C	C	C	Reçu 07.01.10.	
Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007	C	C		C	C				
3.4.	Rés. 15/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01.07.2003	C	C	C	C	Dernière mise à jour 05.04.17	
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01.07.2006	N/A	N/A	N/A	N/A	No navires <24 dans le RAV de la CTOI.	
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.8.		Information sur les accords d'accès	26.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
4. Système de surveillance des navires									
4.1.	Rés. 15/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 24m de LHT et de moins de 24m LHT opérant en haute mer	Depuis le 01.07.2007	C	C	C	C	SSN adopté en 2006. Réglementation Nongbanyu[2013] NO.21	
4.2.		Rapport sur la mise en place et défaillances techniques des SSN	30.06	C	C	C	C	Reçu 28.06.16. Avait 53 navires actifs en 2015, a déclaré 95 navires équipés de SSN en 2015.	
4.3.		Plan de mise en œuvre des SSN	30.04.2016			N/A	N/A	SSN adopté en 2006 et couverture 100%	
5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon									
5.1.	Rés. 15/02 & Rés 15/05	Captures nominales							
		• Pêcheries côtières	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC		
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu				
5.2.		• Pêcheries de surface : PS, BB, GN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun PS, BB ou GN dans le RAV de la CTOI			
		• LL - Provisoires	30.06	C	C	C	C	Reçu :30-06-2016			
		• LL - Finales	30.12	C	C	C	C				
		Prises et effort									
		• Pêcheries côtières	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.			
5.3.		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun PS, BB ou GN dans le RAV de la CTOI			
		• LL - Provisoires	30.06	C	C	C	C	Reçu : 30-06-2016			
		• LL - Finales	30.12	C	C	C	C				
		Fréquences de tailles									
		• Pêcheries côtières	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.			
5.4.		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun PS, BB ou GN dans le RAV de la CTOI			
		• LL - Provisoires	30.06	L	P/C	C	P/C	Reçu :30-06-2016 Moins de 1 poisson par tonnes de poissons mesurés	La Chine fournit les données de tailles (espèces cibles et accessoires) à partir des données d'observateurs. Application partielle du fait d'une couverture d'observateurs plus faible pour 2015.		
		• LL - Finales	30.12	L	P/C	C	P/C				
		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)									
5.4.		Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun PS/SP dans le RAV de la CTOI.			
		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A				
		DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A				
6. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI											
6.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30.06	C	C	C	C	Reçu :30-06-2016. Captures de requins déclarées comme NC et rejets			
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30.06	C	C	C	C				
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30.06	L	P/C	C	P/C	Reçu :30-06-2016 Moins de 1 poisson	La Chine fournit les données de		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
								par tonnes de poissons mesurés	tailles (espèces cibles et accessoires) à partir des données d'observateurs. Application partielle du fait d'une couverture d'observateurs plus faible pour 2015.
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis 07.07.2010	C	C	C	C	Interdit depuis 2012; Réglementation Nongbanyu[2013] NO.21	
6.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis 14.08.2013	C	C	C	C		
6.4.		Rapport sur les tortues marines ²	17.03.2017	C	C	C	C	Reçu :30-06-2016. Aucune interaction. Informations sur la mise en œuvre des Directives de la FAO –reçu: 04.04.17.	
6.5.	Rés. 12/04	Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis 06.08.2009	C	C	C	C	A indiqué que l'obligation est en place depuis 2014; Réglementation Nongbanyu[2013] NO.21	
6.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de PS sur le RAV de la CTOI.	
6.7.		Rapport sur les oiseaux de mer ²	17.03.2017	C	C	C	C	Reçu :30-06-2016. Aucune interaction.	
6.8.	Rés. 12/06	Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis 01.11.2010	C	C	C	C	A indiqué que l'obligation est en place depuis 2014; Réglementation Nongbanyu[2013] NO.21	
6.9.	Rés. 13/04	Données sur les interactions avec les cétacés	30.06 (Tous engins)	L	C	C	C	Reçu :30-06-2016. Aucune interaction.	
		Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de PS sur le RAV de la CTOI.	
6.10.	Rés. 13/05	Données sur les interactions avec les requins-baleines	30.06 (Tous engins)	L	C	C	C	Reçu :30-06-2016. Aucune interaction.	
		Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de PS sur le RAV de la CTOI.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
7. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
7.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (07.03.2017)	C	C	C	C	Aucun navire figurant sur la liste INN de la CTOI 2016.	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	17.03.2017	C	C	C	C	Aucun ressortissant à bord de navires figurant sur la liste INN de la CTOI en 2016.	
8. Transbordements									
8.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15.09	C	C	C	C	Rapports reçus 14.09.16	
8.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	17.03.2017	C	C	L	C	Rapports reçus 05.04.17	
8.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01.07.2008	C	C	C	C	Dernière mise à jour 22.01.17	
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	15.02.2017	C	C	C	C	Possible infractions: 100. Réponse reçue: 100.	
8.5.		Païement contribution PRO	17.08.2016	C	C	C	C	Reçu 28.07.16.	
9. Observateurs									
9.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	17.03.2017	C	P/C	C	P/C	Avait 53 navires actifs en 2015; Source: IOTC-2016-SC19-NR03; Nombre de navires suivis: 1; Couverture par engins LL 0,4 %.	La situation pour 2016 devrait s'améliorer.
9.2.		• 5% obligatoire, en mer (< 24m) ²	Depuis le 01/07/2010	C	P/C	C	P/C	Couverture par engins LL 0,4 %.	
9.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire < 24 m	
9.4.		• 5% progressif pour les débarquements artisanaux ²	17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI	
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	L	C	C	C	1 Rapport d'observateur fourni	
10. Programme de document statistique									
10.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01.10	C	C	C	C	Rapport reçu 29.09.16	
10.2.		Rapport 2 ^e semestre	01.04	C	C	C	C	Rapport reçu 24.03.16	
10.3.		Rapport annuel ²	17.03.2017	C	C	L	P/C	Rapport reçu 05.04.17. Les importations dépassent les exportations de 5 964 668 kg.	Les données d'exportation ont été calculées sur la base des données 2016 des

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
									Documents statistiques sur le BET fournies par le Bureau des pêches de Chine. Vérifications croisées possibles si des données d'importations détaillées sont fournies à la Chine.
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	C	C	C	C	Dernière mise à jour 25.03.14	
11. Inspections au port									
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
11.2.	Rés. 16/11	Liste des ports désignés	Au 31.12.10	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A		
11.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A		
11.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.7.		Refus de demande d'entrée au port	01.03.2011	N/A	N/A	N/A	N/A		
12. Mesures relatives aux marchés									
12.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées	17.03.2017	C	C	L	C	Rapport reçu 05.04.17; pas aux normes CTOI; agrégé.	

Commentaires sur le niveau d'application par la Chine des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA13 en 2016.

Commentaires: En ce qui concerne le niveau d'application par la Chine des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 13^e session en 2016, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à la Chine par le président de la Commission dans un courrier daté du 27 mai 2016.

• N'a pas déclaré les fréquences de taille pour les requins selon les normes de la CTOI (données de taille des observateurs seulement et moins d'1 poisson par tonne), comme requis par la Résolution 05/05.
• N'a pas pleinement mis en œuvre le programme d'observateurs, comme requis par la Résolution 11/04 ; couverture < 5 % pour les navires > 24 m.
• N'a pas déclaré les fréquences de taille de sa pêcherie palangrière selon les normes de la CTOI (données de taille des observateurs seulement et moins d'1 poisson par tonne), comme requis par la Résolution 05/05.
• N'a pas pleinement mis en œuvre le programme d'observateurs, comme requis par la Résolution 11/04 ; n'a pas fourni le nombre de navires suivis.

Réponse : La Chine a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 27 avril 2017.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par la Chine des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA14 en 2017.

Après examen du Rapport d'application 2017 de la Chine, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

Questions de conformité	État actuel (2017)	État précédent (2016)
Questions de conformité répétées		
• N'a pas déclaré les fréquences de taille de ses pêcheries palangrières aux normes CTOI (données de tailles uniquement des observateurs et moins de 1 poisson par tonne) comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les fréquences de taille des requins aux normes CTOI (données de tailles uniquement des observateurs et moins de 1 poisson par tonne) comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
• N'a pas pleinement mis en œuvre le mécanisme d'observateurs, comme requis par la Résolution 11/04; couverture <5% pour les navires > 24 m.	P/C	P/C
Questions de conformité non répétées		
• N'a pas fourni le rapport annuel pour le Programme de document statistique sur le patudo, comme requis par la Résolution 01/06.	P/C	C